

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 31/03/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/04/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 107

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 26

BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
BORDG Michaël a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à BERMANN Clara
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis
JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie

LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 4

COLLADO Pascal, JOSSEAUME Dominique, LEMARIE Lionel, MARIAGE Joël

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

131 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

BOUDET Maurice

1 NE PREND PAS PART :

GODARD Carole

EXPOSÉ

La Communauté urbaine possède la compétence bornes de recharge depuis sa création et à ce titre, organise sur son territoire un service communautaire de 75 bornes de recharge ouvertes au public.

L'Etat a fait le choix de l'électrique comme principal vecteur de la transition énergétique dans le domaine de l'automobile, stratégie récemment confirmée avec l'interdiction par l'Union Européenne de la vente des véhicules thermiques neufs à compter de 2035.

Si le principal lieu de recharge électrique reste le domicile ou le lieu de destination (travail, commerce, équipement public...), environ 10 % des recharges ont vocation à être effectuées sur l'espace public. Le réseau communautaire existant de bornes de recharges doit ainsi s'étoffer pour accompagner l'électrification massive du parc de véhicules, qui a débuté (+ 50% de sessions de charge sur le réseau de la Communauté urbaine entre janvier 2022 et janvier 2023) et s'intensifiera au cours de la prochaine décennie.

Par ailleurs, la loi d'orientation des mobilités prévoit la possibilité facultative, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). Le SDIRVE a vocation à définir le besoin et à organiser le développement de l'offre de recharge sur un territoire donné, en coordonnant les interventions des divers maîtres d'ouvrage publics et privés.

Dans le département des Yvelines, le syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) s'est saisi de cette possibilité en élaborant un schéma directeur à l'échelle départementale, en concertation avec les collectivités concernées (y compris la Communauté urbaine). Ce dernier estime qu'un volume de 134 bornes nouvelles est à installer dans l'espace public sur le territoire communautaire au cours des quatre prochaines années (2023-2026), sur 417 bornes à l'échelon départemental.

Ces nouveaux déploiements sont à réaliser par la collectivité possédant la compétence bornes de recharge, en l'espèce la Communauté urbaine.

Dans cet objectif, des subventions seront sollicitées auprès de deux acteurs :

- La Région Ile-de-France, dans le cadre de son plan route de demain ;
- L'association AVERE France, dans le cadre de son programme Advenir.

Les opérations subventionnables concernent l'installation de nouvelles bornes de recharge, ou la modernisation de bornes de recharge existantes (retrofit).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de s'engager, afin de bénéficier du dispositif de subventionnement de la Région Ile-de-France, à respecter les prescriptions suivantes :
 - organiser son programme d'intervention en se basant sur le SDIRVE précité ;
 - ne débiter les travaux qu'une fois la subvention notifiée ;
 - tenir régulièrement la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations ;
 - supporter au moins 30% de financement sur le montant HT des travaux ;
 - assurer le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des bornes sur 15 ans.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-37,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n°2022-021 du 20 mai 2022, relative au plan route de demain,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2022-06-23_03 du 23 juin 2022, approuvant l'adhésion de la Communauté urbaine au bouquet mobilité propre de la centrale d'achats SIPP'n'CO,

VU le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques élaboré pour le Département des Yvelines par le syndicat d'énergie des Yvelines et validé par la Préfecture des Yvelines,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 28 mars 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : S'ENGAGE, afin de bénéficier du dispositif de subventionnement de la Région Ile-de-France, à respecter les prescriptions suivantes :

- Organiser son programme d'intervention en se basant sur le SDIRVE précité ;
- Ne débiter les travaux qu'une fois la subvention notifiée ;
- Tenir régulièrement la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations ;
- Supporter au moins 30% de financement sur le montant HT des travaux ;
- Assurer le fonctionnement, l'entretien et la maintenance des bornes sur 15 ans.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 12/04/2023
Exécutoire le : 13/04/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voir de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile